

DATE DE CONVOCATION : 4 Juillet 2019

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – M. THINON-CLERC - B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGIER- J.P. SIMON – K. GAI - M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU -- E. GARNIER - N. ARILLA - S. HIBON-MINET – J.P. ZUCCHI - K. PERROIS - C. MESLIER - C. MECHAIN – M.H. AUBINEAU- F. SARDIN.

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : G. MICHELY ayant donné pouvoir à K.GAI - P. ORMÈCHE donne pouvoir à G. MIGNON - P. FRÉON ayant donné pouvoir à J.L. LEVESQUE - S. LABROUSSE ayant donné pouvoir à B. LAFAYE

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: G. MICHELY – P. ORMECHE - E. RAMBEAU – P. FREON – S. LABROUSSE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : C. MESLIER

OBJET : RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N° 2019-44 DU 26 MARS 2019

Le conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu sa précédente délibération en date du 26 mars 2019 n° 2019-44 visée en sous-préfecture le 10 juillet 2019 ne précisant ni l'étendue du besoin, ni les opérations et leur montant prévisionnel

Considérant que le retrait d'une délibération peut intervenir dans les quatre mois suivant la prise de décision

Après avoir ouï l'exposé le Conseil Municipal, **PAR 22 VOIX POUR** :

Délibère et procède au retrait de la délibération n° 2019-44 en date du 26 mars 2019 visée en sous-préfecture le 10 juillet 2019

POUR EXTRAIT CONFORME
Le signataire
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE